

# **REGLEMENT De l'appel à projet**

## **Article 1 : Objet**

L'appel à projet de la 1ère Edition du Salon International de la Finance Islamique (SIFI), organisé par l'Institut Privé Africain de Finance Islamique et de Gestion (IPAFIG), vise à identifier, à sélectionner, à encadrer sous forme d'incubation jusqu'à la recherche de financement moudaraba ou moucharaka, les meilleurs projets entrepreneuriaux opérant dans les domaines autorisés par la Finance Islamique ce, tout en mettant l'accent sur la bonne moralité et l'éthique des porteurs de projets.

## **Article 2 : Lieu**

Le Concours se déroulera au Centre Mahatma Ghandi de Niamey.

## **Article 3 : Modalités de Participation**

3.1. Peuvent participer:

\*les entrepreneurs débutants ayant des projets respectant les principes et règles de la finance islamique;

\*les entrepreneurs exerçant une activité économique et commerciale dans tout domaine autorisé par les principes et règles de la Finance Islamique, il appartiendra au comité de vérification préalable d'apprécier la conformité des secteurs d'activités auxdits principes et règles.

3.2. Les candidats déjà en activité, doivent disposer d'entreprises commerciales formellement créées et avoir au moins une année à la date de clôture des inscriptions.

3.3. Chaque candidat peut soumettre une seule candidature.

3.4. Les candidats doivent faire preuve de bonne moralité et d'éthique (cela pourrait être vérifié à travers une enquête de moralité le cas échéant).

3.5. Les candidats non Nigériens, en cas de présélection, s'engagent à prendre en charge leur participation en présentiel ou si non à faire leur présentation en ligne.

## **Article 4 : Déroulement du Concours**

4.1. Le Concours se déroulera en trois (3) phases :

4.1.1. **Phase 1** : Dépôt des projets en ligne du 10 au 15 mai 2024 à 23h.

4.1.2. **Phase 2** : Présélection des cinq (5) meilleurs projets du 16 au 22 mai 2024.

4.1.3. **Phase 3** : Présentation de 7 mn à la plénière devant les potentiels investisseurs et des jurys des trois (3) tops meilleurs projets retenus.

#### **Article 5 : Critères d'Évaluation**

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence et viabilité du projet sur le plan financier et économique ;
- Conformité aux principes et règles de la Finance Islamique ;
- Efficacité et rentabilité à court terme ;
- Potentiel de développement et d'impact économique ;
- Qualité de la présentation et capacité à convaincre ;
- Bonne moralité et éthique du candidat.

#### **Article 6 : Prix**

6.1. Il s'agit d'un accompagnement technique sous forme d'incubation des lauréats au niveau du cabinet IFMO sarl partenaire de L'IPAFIG, selon les principes et règles de la finance islamique.

6.2. Il faut entendre par accompagnement technique :

- \*Une bourse de formation en finance islamique offerte par L'IPAFIG ;
- \*des formations en entrepreneuriat islamique ;
- \*Conseils ;
- \*assistance administrative;
- \*Assistance à la recherche de financement.

6.2. Les lauréats pourront aussi avoir la chance de signer un contrat d'association de type moudaraba ou moucharaka avec d'autres potentiels investisseurs (particuliers ou structures de finance islamique).

## **Article 7 : Modalités d'Inscription**

- 7.1. Les candidats doivent dûment remplir le formulaire de candidature.
- 7.2. Les structures déjà en activité doivent fournir une preuve d'existence légale de l'entreprise, précisant la durée d'existence et le secteur d'activité.
- 7.3. Les candidats doivent fournir une copie du règlement du concours signé par leur soin.
- 7.4. Tout document attestant de la bonne moralité ou de la probité du candidat, délivré par une autorité judiciaire ou morale telle que les tribunaux et les associations religieuses, peut être joint au dossier.
- 7.5. Les candidats doivent également fournir une copie de leur carte d'identité, passeport ou permis de conduire.
- 7.6. Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés à l'adresse suivante : ipafigniger@gmail.com

## **Article 8 : Motifs de Rejet de Candidature**

- 8.1. Non-respect des critères d'éligibilité énoncés dans le présent règlement.
- 8.2. Non-respect des modalités d'inscription.
- 8.3. Présence de documents falsifiés ou frauduleux dans le dossier de candidature.
- 8.4. Manquement à l'éthique ou à la bonne moralité, détecté lors de l'enquête de moralité le cas échéant.

## **Article 9 : Dispositions Finales**

- 9.1. La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- 9.2. Les décisions des jurys sont sans appel.
- 9.3. L'IPAFIG se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances exceptionnelles le nécessitent, en informant préalablement les participants.

Fait à Niamey, le 08 mai 2024.

[Signature du responsable de l'IPAFIG]

[Signature du/de la Candidat.e]

**\*Moudaraba :** Il s'agit d'une forme d'association entre le capital financier d'une part et le travail de l'autre. La gestion de l'affaire est totalement entre les mains du travailleur «Moudhareb » alors que les actifs acquis grâce au capital avancé demeurent la propriété du « Rab al mal ». Le profit résultant de l'activité entreprise est partagé entre le bailleur de fonds et le gérant conformément à un ratio de partage des bénéfices mutuellement convenu, tandis que seul le bailleur de fonds supporte les pertes, sous réserve qu'elles ne soient pas dues à la négligence, à une action fautive ou à un abus de confiance de la part du gérant.

**\*Moucharaka :** La Moucharaka désigne un partenariat entre deux ou plusieurs parties, qui prend effet par le biais d'une relation contractuelle, au titre de laquelle toutes les parties contractantes se partagent les profits et les pertes générés par le partenariat.

**\*Les principes et règles de la finance islamique :**

- la prohibition de l'usure ;
- Interdiction de financement des activités illicites ;
- Obligation de transparence et d'équité ;
- Principe de partage des profits et des pertes ;
- tout financement doit être adossé à l'économie réelle